

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 7

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET

Domaine départemental du Mont Paon - Acquisition SIVU des Canonnettes -
Commune de Fontvieille

**Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
DFEN - Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
1 39 85**

PRESENTATION

Dans un souci de protection de l'environnement, un périmètre de préemption a été institué à la demande et au profit du Département, par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1982. Ce périmètre de préemption concerne plus de 200 000 hectares dans les espaces naturels du département et permet d'acquérir des propriétés présentant un intérêt notamment en matière d'espaces naturels, de patrimoine biologique, géologique ou paysager.

Dans le cadre de sa politique de protection des espaces naturels sensibles, le Département a acquis le Domaine Départemental du Mont Paon d'une superficie de 73 hectares environ situé sur la commune de Fontvieille.

Ce domaine se présente sous la forme d'une butte isolée de calcaire recouverte d'un massif forestier abritant en son point culminant les vestiges médiévaux d'un castrum. Ce castrum comporte de nombreux aménagements semi-rupestres (habitats, chapelle, tour...) et domine un village qui conserve les traces d'un habitat en terrasses défendu par une enceinte semi-circulaire.

Le Département engage, sur cette propriété, des actions de mise en valeur et de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager en associant une politique contrainte d'ouverture au public sur ce secteur car ce domaine est enclavé. Les visiteurs sont actuellement dans l'obligation de traverser la propriété du SIVU des Canonnettes pour accéder au site du Mont Paon.

Le SIVU des Canonnettes créé en 1991 par les communes de Fontvieille, Les Baux-de-Provence, Maussane-Les-Alpilles et Le Paradou est propriétaire de 74 hectares environ limitrophes du Domaine Départemental du Mont Paon avec pour compétence l'exploitation de la ressource en eau. Des captages assortis d'un périmètre de protection dédié y ont été réalisés afin d'assurer l'alimentation en eau potable des quatre communes.

Le Département a reçu au mois d'octobre 2015, un courrier du Président du SIVU des Canonnettes pour lui proposer la vente de leur propriété.

La perspective de la vente des terrains du SIVU des Canonnettes présente une véritable opportunité pour le Département. Leur acquisition par le Département permettrait de désenclaver l'espace naturel sensible au bénéfice de l'accueil du public.

Cette propriété est une ancienne mine de bauxite exploitée de 1898 à 1990 par la Société Aluminium Pechiney. Suite à l'arrêt de cette exploitation, la DREAL PACA a mis en place avec la société GEODERIS une surveillance périodique des mouvements de terrain à l'aide de bornes topographiques à partir de 2002. Les mesures ont été réalisées en 2004, 2005, 2007, 2009 et 2011. Dans son rapport du 26 août 2014, la société GEODERIS a indiqué que, vu les résultats de la surveillance topographique qui n'ont jamais montré de variations significatives depuis 2002, il n'y a pas lieu de poursuivre la surveillance. Un Arrêté Préfectoral a été pris en ce sens en date du 13 Février 2015.

Cette propriété est incluse dans le Parc Naturel Régional des Alpilles. Certaines mesures de protection, de gestion et de réglementation relatives au droit de l'environnement sont en vigueur sur ce site : Site Inscrit, Natura 2000 Directive Habitats et Directive Oiseaux, Directive Paysagère, Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Le nombre de ces mesures démontre l'intérêt environnemental du site. Elle est par ailleurs située sur un plateau sur lequel s'est développée une pinède actuellement peu gérée. Ce défaut d'entretien constitue un risque au regard de la protection du massif contre les incendies. Sa gestion par le Département permettrait d'y remédier.

Dans la perspective du projet du Département d'ouverture au public du site historique culminant et de gestion cohérente du massif forestier, seuls les 47 ha environ après division

cadastrale par un géomètre, présentent un intérêt au titre de la politique des espaces naturels sensibles.

Dans l'hypothèse de l'acquisition de cette partie, le SIVU des Canonnettes resterait propriétaire de la zone agricole sur la commune de Fontvieille ainsi que de la zone naturelle sur la commune des Baux-de-Provence qui est un ancien terroir.

Une estimation a été demandée aux services de France Domaine qui a évalué son prix à 0,60 € le m².

OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de permettre au Département d'acquérir une partie de la propriété du SIVU des Canonnettes, d'une superficie de 47 hectares environ, située sur la commune de Fontvieille au prix de 282.000 € environ soit 0,60 € le m².

INCIDENCE FINANCIERE

L'incidence financière s'élève à la somme de 282.000 € environ à laquelle il convient d'ajouter les frais notariés, non encore connus à ce jour.

Ce montant sera prélevé sur les crédits affectés de la taxe d'aménagement – programme 10187 : investissement Taxe d'aménagement, opération à définir : acquisitions foncières 2016, inscrites au chapitre 21, fonction 738, nature 2117 du budget départemental, AP 2016 10187BB.

PROPOSITION

Considérant les éléments exposés, il vous est proposé :

- d'acquérir au titre des espaces naturels sensibles en cohérence avec le Domaine Départemental du Mont Paon, une partie de la propriété appartenant au SIVU des Canonnettes, située sur la commune de Fontvieille, d'une superficie de 47 hectares environ au prix de 282.000 € environ soit 0,60 € le m².
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil Départemental à signer l'acte d'acquisition correspondant, ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux domaines départementaux, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL